

|  |  |
| --- | --- |
|  | **MARCHÉ PUBLIC**  ACCORD-CADRE DE FOURNITURE ET DE SERVICES |

Fourniture de vêtements professionnels et d’équipements de protection individuels

**Cadre de réponse technique**

**et environnemental (CRTE)**

**LOT 3 : Fourniture d’équipements de protection individuelle**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Contrat n° | 2025S25037XXX3 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | AVERTISSEMENT |  |
|  |  |
| L’utilisation de ce cadre de réponse est obligatoire. **Un cadre de réponse par lot est à remettre**. Il est destiné d’une part à fiabiliser les réponses des fournisseurs par rapport à tous les éléments servant à l’appréciation des critères d’analyse des offres (et donc à réduire les hypothèses d’offres imprécises ou irrégulières) et d’autre part, à faciliter le traitement des informations fournies dans le cadre de l’analyse des offres.  Le candidat peut joindre toute autre pièce qu’il estime nécessaire pour le jugement de son offre.  *Nota : Les cadres de réponse peuvent être étendus ou peuvent renvoyer à des annexes clairement identifiées (par un numéro d’annexe, de page, etc.). Toutefois, le renvoi total à des documents ou plaquettes “type” est déconseillé.* | | |
| **Ce document et toutes les pièces qui le complètent ont valeur contractuelle.** | | |
|  | | |
|  | | |

**valeur technique (sur 30 points)**

**Sous-critere 1 : Modalites d’organisation des prestations (SUR 10 POINTS)**

* **Moyens humains spécifiquement dédiés au marché (sur 1 point)**

*Le candidat présente en détail l’équipe commerciale dédiée au marché en précisant son organisation. Il décrit les fonctions et responsabilités de chacun dans le cadre du suivi administratif et financier de la prestation décrite dans les pièces du marché.*

*La désignation d’un référent commercial dédié, clairement identifié et entièrement consacré au suivi administratif et financier, constituera un atout supplémentaire et sera valorisée dans l’évaluation.*

|  |
| --- |
| Réponse : |

* **Modalités de passation des commandes (sur 5 points)**

*Le candidat présente les modalités de commande (outil en ligne) de suivi. Il détaillera les modalités de consultation du catalogue et de gestion des promotions.*

*Il précisera, pour les devis en ligne, la manière dont sont identifiés le demandeur, les références BPU, les références catalogues en indiquant, pour chaque article, les prix HT et TTC.*

*Il détaillera le fonctionnement mis en place pour les modérations de commande (ex : compte utilisateur/compte valideur).*

|  |
| --- |
| Réponse : |

* **Suivi d’exécution du marché (sur 4 points)**

*Le candidat présentera :*

* *Le délai de prise en charge de la commande et les moyens de suivi et de traçabilité des envois (rappel : délai maximal de 5 jours ouvrés pour l’envoi des devis – cf. article 3.5 du CCAP)*
* *L’organisation et les délais de livraison (rappel : 15 jours ouvrés maximum – cf. article 3.5 du CCAP)*
* *Les modalités du service après-vente (garantie des produits, conditions d’échange, conditions de reprise des vêtements,…)*

|  |
| --- |
| Réponse : |

**SOUS-CRITERE 2 : QUALITE DES produits PROPOSES (SUR 20 POINTS)**

*Le candidat transmettra l’ensemble des fiches techniques correspondant aux produits du BPU.*

*Il indiquera ci-dessous les tests réalisés pour garantir l’imperméabilité et la respirabilité des vêtements. Il annexe au CRTE les éventuelles certifications qu’il détient à ce sujet (fournir les certificats ou justificatifs).*

*Il précisera également l’échelle de tailles du vestiaire mis à disposition (se référer au BPU pour vérifier les tailles exigées dans le cadre du marché, qui peuvent être différentes selon les articles).*

*L’esthétique sera prise en compte au même titre que la robustesse (nombre de fil/cm2, nature des surpiqures, épaisseur de la toile…) et la composition des produits proposés.*

|  |
| --- |
| Réponse : |

**DISPOSITIONS environnementales prevues pour l’execution des prestations (sur 10 POINTS)**

*Le candidat présentera :*

* *La valeur environnementale des produits (modalités de conception/fabrication ; lieux de fabrication de produits proposés dans son offre ; matières sélectionnées présentant des caractères respectueux de l’environnement ; part de produits écolabellisés ou issus du réemploi (cette part doit être supérieure ou égale à 15% des produits proposés dans le BPU – le candidat propose les références écolabellisées de son choix) ; écolabels dont disposent les produits référencés (les justificatifs/certificatifs sont annexés) ;* *mesures de limitation/suppression des substances nocives pour la santé)*
* *Les moyens concrètement mis en place pour réduire l’empreinte carbone des prestations (moyens prévus pour réduire les emballages (se référer à l’article 7 du CCTP) ; moyens prévus pour réduire les émissions des CO2 des prestations liées au transport et à la livraison des fournitures).*

|  |
| --- |
| Réponse : |